

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base inconditionnel: première approche

Le récent lancement d'une initiative populaire par l'antenne suisse du réseau BIEN (*Basic Income Earth Network*), demandant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel (RBI), nécessite qu'on se penche sur le sujet et qu'on en discute sérieusement. Le projet en question est simple: il s'agit de verser à chacun·e un revenu, de la naissance à la mort, sans aucune condition de travail, de cotisations ou d'«employabilité».

Au-delà de l'initiative proprement dite (à son sujet, voir l'article de Romain Felli en p. 12), l'idée d'un revenu garanti a déjà connu de nombreuses formulations par le passé (voir l'article de Thierry Bornand en p. 16), et des modalités de mise en œuvre très diverses, ce qui ne facilite pas sa compréhension. Le principe divise d'ailleurs la gauche, et en particulier le Parti socialiste (voir l'article de Nenad Stojanovic en p. 14), ce qui n'est pas la moindre raison pour l'examiner de plus près. Certain·e·s rappellent que l'idée est d'inspiration néolibérale, alors que d'autres y voient parfois une solution à tous les problèmes sociaux.

Nous avons décidé de consacrer un nombre de pages inhabituel à cette question, car l'introduction du RBI et ses modalités de mise en place nous paraissent condenser quantité de débats tout à fait fondamentaux à gauche: sur nos projets, sur notre rapport à la société capitaliste ou au libéralisme, sur le concept de réforme, etc.

QUESTIONS IMPORTANTES

Les modalités d'application d'un RBI peuvent être extrêmement variées et, au-delà même du contexte politique dans lequel il serait instauré, peuvent déjà donner des orientations politiques complètement différentes au projet.

Au moins quatre éléments nous paraissent devoir être pris en compte dans les discussions autour du RBI:

1. Quel doit être le *montant* d'un tel revenu de base, ou plutôt, à quoi doit-il servir? Entre une simple allocation de quelques centaines de francs, l'actuel montant de l'aide sociale ou quelque chose qui s'approche du salaire minimum demandé par les syndicats, les écarts quantitatifs deviennent de vraies différences qualitatives quant aux finalités assignées au RBI. On peut vouloir abaisser la charge salariale liée aux emplois les moins qualifiés (dont le salaire serait alors complété par une allocation universelle), ou, tout au contraire, transférer une part importante de la richesse produite dans un salaire socialisé suffisant pour vivre et versé à chacun·e.

2. Quel serait son *mode de financement*? Entre les personnes qui voudraient le financer par une augmentation de la TVA et celles qui parlent d'un financement par la hausse des cotisations patronales, les différences politiques et économiques sont immenses.

3. Quel rôle assigne-t-on aux *services publics* dans les réflexions autour du RBI? Si d'une part certain·e·s pensent qu'un RBI suffisamment élevé permettrait de les faire disparaître puisque chacun·e pourrait les payer selon leur coût réel, d'autres propositions leur conservent une place tout à fait fondamentale.

4. Enfin, quel horizon est fixé pour ces projets? Il peut s'agir de propositions relativement modestes visant à la hausse des transferts sociaux et à la réforme des assurances sociales, mais on peut aussi vouloir, beaucoup plus radicalement, sortir purement et simplement du capitalisme en supprimant le marché du travail et la domination du capital sur les travailleuses·eurs.

C'est guidé·e·s par ces quatre questions que nous avons cherché à clarifier les débats autour du RBI et de ses différentes variantes. Suivant l'articulation des réponses à ces questions, le RBI peut en effet se muer en proposition ultra-libérale ou en projet de réforme radicale et anticapita-

liste. Et comme souvent, le diable se cache dans les détails...

DÉBATS INTERNES

Cette question du RBI a provoqué des débats animés au sein de la rédaction, débats dont ce dossier porte en partie la trace. C'est la raison pour laquelle nous ne défendons pas de position tranchée sur le sujet.

Nous avons surtout essayé d'aborder le problème sous un maximum d'angles différents, parlant à la fois du travail en tant que valeur (p. 11), des incitatifs liés au RBI (p. 13), de l'allocation aux migrant·e·s (p. 14), de la notion d'universalité (p. 16) ou du RBI dans la perspective du travail domestique (p. 17).

Cette discussion sera poursuivie cet automne lors d'une rencontre-débat sur laquelle notre numéro de rentrée donnera des précisions.

La rédaction

«Donner à chacun ce qui ne lui revient pas»

*«L'idée aussi est nourriture. Penser, c'est manger.
– Pas d'abstraction. La République, c'est deux et deux font quatre. Quand j'ai donné à chacun ce qui lui revient...*

– Il vous reste à donner à chacun ce qui ne lui revient pas.

– Qu'entends-tu par là?

– J'entends par là l'immense concession réciproque que chacun doit à tous et que tous doivent à chacun, et qui est toute la vie sociale.

– Hors du droit strict, il n'y a rien.

– Il y a tout.

– Je ne vois que la justice.

– Moi je regarde plus haut.

– Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice?

– L'équité.

Par moments ils s'arrêtaient comme si des lueurs passaient. Cimourdain reprit:

«Précise, je t'en défie.

– Soit. Vous voulez le service militaire obligatoire. Contre qui? contre d'autres hommes. Moi, je ne veux pas de service militaire. Je veux la paix. Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée...»

Victor Hugo, *Quatrevingt-treize* (1874)



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Détruire l'idole-travail

Que le travail soit la vocation naturelle de l'humanité est une idée qui semble largement partagée, bien que celle-ci s'exprime de façon contrastée selon le côté du rapport de force où l'on se place. Le travail est ainsi glorifié par la classe conservatrice et bourgeoise, soutenue dans cet effort par les différents services – psychologues d'entreprise, services *marketing* et autres apôtres du travail – qui ne cessent de nous seriner les vertus enchantées du travail en termes d'épanouissement personnel et de réalisation de soi; il s'agit là d'une vieille antienne dont l'origine se trouve, sans doute, dans la tradition protestante et sa sacralisation du travail.

À l'opposé, la classe «progressiste» et certaines forces de gauche n'ont cessé d'ériger le travail comme le contre-principe essentiel du capital, s'attelant le plus souvent à la dénonciation de l'exploitation du premier par le second. Aussi la lutte (certes nécessaire) pour des salaires décents, des meilleures conditions de travail ou en faveur de la création d'emplois cherche-t-elle d'abord à atténuer les effets de cette exploitation, participant ainsi activement au consensus qui consacre le travail comme valeur fondamentale.

LE TRAVAIL COMME CATÉGORIE CAPITALISTE

Que l'on s'entende bien, le propos de cet article n'est pas de faire la critique du travail en tant qu'activité humaine, ce qui relèverait d'une absurdité imbecile; il est évident que l'être humain devra non seulement toujours tirer de la nature ses moyens de subsistance et tant que les individus seront en relation les un-e-s avec les autres, elles-ils seront également toujours actifs-ifs (discuter, écrire, lire, s'occuper des enfants, etc.). Or, il est clair que la catégorie «travail», dans le système capitaliste, ne désigne ni cette nécessité (besoin primaire) ni une activité créatrice, mais le simple échange d'un salaire contre de la force de travail. C'est précisément cette marchandisation des rapports sociaux qui incite le travail à se présenter comme une fin en soi et lui confère par la même occasion sa centralité. De ce point de vue-là, s'il est vrai que le travail tisse des liens sociaux, ceux-ci ne sont rien d'autre que des rapports fondés sur les inégalités sociales, dans

le but de renforcer, voire de naturaliser, une hiérarchie stricte.

DE LA NÉCESSITÉ DE SORTIR DE LA PRODUCTION MARCHANDE

Faire en sorte que le travail ne tienne plus une place centrale dans notre organisation sociale ne peut supposer qu'une chose: l'abolition de la propriété privée et de son corollaire, le salariat. Combattre cela, c'est imaginer un autre système économique, fondé sur la possession commune et dans lequel la production serait démocratiquement gérée et orientée vers la seule satisfaction des besoins humains. Un système dans lequel chacun-e déterminera librement son activité et son rythme de travail, de manière à se réapproprier le temps de la paresse et de la lenteur. Est-ce qu'un revenu de base en serait la condition? Tant que la propriété privée et la logique marchande de la production capitaliste persistera, il ne pourra s'agir que d'une niche en marge du système.

Thierry Bornand

Différents modèles de revenu de base

	Revenu de base suffisant pour vivre	Revenu de base insuffisant pour vivre
Revenu de base conditionnel	Assurance générale de revenu (conditionnée à un revenu antérieur, sans limite de temps mais qui n'est perçue qu'en cas de perte du salaire "normal"), revenu citoyen (conditionné à la nationalité mais versé en permanence).	Certaines des assurances sociales déjà existantes (mais qui, pour la plupart, ne sont pas des revenus de base à proprement parler).
Revenu de base inconditionnel	Modèle standard du revenu de base inconditionnel (RBI), correspondant au montant d'un salaire minimum et s'ajoutant à un éventuel salaire annexe, salaire universel (disparition de la rémunération directe et passage à un salaire entièrement socialisé, modèle développé par B. Friot).	Allocation universelle (montant variable selon les modèles, mais généralement insuffisant), impôt négatif (c'est le modèle ultralibéral prôné par Milton Friedman, qui permet aux entreprises de sous-payer leurs employés en toute bonne conscience).

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base comme projet et comme horizon

Un revenu de base inconditionnel ne sera pas introduit demain, ni même après-demain. Tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un but ultime ni de la solution à tous les problèmes, l'introduction d'un revenu de base inconditionnel peut toutefois représenter un horizon vers lequel tend une politique «radicalement réformatrice»: l'enjeu, c'est la sortie du travail comme contrainte et du salariat comme modèle de distribution des revenus.

SUR LA PLACE DE TRAVAIL

Ainsi, toutes les réformes visant à diminuer la part du travail dans la vie, et en particulier la diminution du temps de travail légal, vont dans la direction d'une libération de l'emprise du travail. Dans le

même but, nous soutenons l'introduction d'un salaire minimum légal. Il s'agit de promouvoir la diminution des heures travaillées tout en maintenant le niveau de rémunération. De même, la gratuité de la formation initiale, le développement de la formation continue, participent de l'entreprise de diminuer le nombre d'heures consacrées au travail au profit d'autres activités.

RÉFORME DES ASSURANCES SOCIALES

Dans le domaine des assurances sociales, l'urgence est bien entendu de lutter contre toute démarche visant à diminuer la couverture sociale, et à plus long terme de sortir de la logique assurancielles (fondée sur l'identification de

risques sociaux entraînant la mise en place d'une assurance spécifique avec financement autonome) pour tendre vers l'instauration d'une assurance générale de revenu assurant un revenu en l'absence de travail salarié.

DANS LA SOCIÉTÉ

La diminution de la part du temps consacré au travail salarié peut être réalisée par la promotion du bénévolat, de l'engagement politique, associatif, culturel, notamment en organisant – dans l'immédiat – des transferts par le biais du subventionnement financés par l'imposition (mais qui ne seront pas effectifs sans diminution du temps de travail). De même, la production de richesse sociale étant de plus en plus découplée de la production de marchandises, il faut repenser la gratuité des échanges, notamment par la suppression des droits de propriété intellectuelle.

Arnaud Thiéry

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Une initiative funeste

Au-delà des débats abstraits sur le RBI et ses différentes déclinaisons, se pose une question politique concrète. Le lancement d'une initiative populaire fédérale nous oblige à nous positionner. Car, dès lors qu'un texte a été lancé, il ne s'agit plus de débattre de ce que l'on souhaiterait dans l'absolu, mais de faire une évaluation politique de son contenu.

Il demande la modification suivante de la Constitution: «La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base».

Le flou entretenu par le texte de l'initiative n'est pas une vertu. Il s'agit au contraire, en tout cas pour celles et ceux qui se disent de gauche, d'une grave faute politique. En laissant à un parlement

à forte majorité de droite le soin de transcrire l'initiative dans la réalité, on donne carte blanche aux forces réactionnaires pour détruire les conquêtes sociales du siècle dernier. Croit-on vraiment que, dans le cadre du rapport de force actuel en Suisse, l'introduction du RBI se ferait sans dégradation des assurances sociales ou des services publics?

De surcroît, les initiant-e-s font campagne en validant un modèle de RBI fondé sur un niveau de revenu bas (2500 frs par mois), financé par la TVA et la baisse des prestations des assurances sociales, et permettant aux entreprises de baisser les salaires. Difficile pour la gauche d'adhérer à une telle vision.

Dès lors, le problème n'est pas tant de discuter dans l'absolu du RBI, que de combattre une initiative funeste pour la protection sociale en Suisse.

Romain Felli



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base nous pousserait-il à ne rien faire?

L'idée du revenu de base paraît complètement absurde à une majorité de gens. Pourquoi? Cela semble évident: si on avait un revenu garanti, on ne ferait plus rien! Cette croyance va à l'encontre de ce que la recherche en sciences économiques semble indiquer. En plus, en ne voyant dans le revenu universel que l'incitation à ne plus travailler, on oublie celle, beaucoup plus intéressante, à mieux travailler.

Il est évident que le revenu de base ne représente pas à lui seul le véritable changement de système auquel le socialisme aspire. Par contre, il changerait certaines règles du système de façon intéressante. Le revenu de base ne pousserait pas tout le monde à arrêter de travailler, mais seulement les personnes qui n'aiment pas ce qu'elles étaient forcées de faire pour survivre.

QUATRE INCITATIFS

C'est là le premier incitatif intéressant d'un système avec un revenu de base, il remet dans l'équation la pénibilité réelle du travail. Maintenant que l'option de sortie est meilleure, il sera effectivement plus difficile de forcer des travailleurs et travailleuses à réaliser des tâches qu'en réalité personne ne veut accomplir. Il y a du coup quatre possibilités pour parer à cette nouvelle donne.

– Premièrement, on peut mieux rémunérer les travaux pénibles.

– Deuxièmement, on peut investir des ressources pour rendre ces travaux moins pénibles, plus enrichissants.

– Troisièmement, on peut organiser la société de façon à moins avoir besoin de ces tâches ingrates.

– Quatrièmement, on peut instaurer un service civil: si la société veut, démocratiquement, que ces tâches soient accomplies, elle doit l'assumer collectivement.



Ces quatre incitatifs semblent plutôt sains pour une société. Aujourd'hui, les travaux pénibles sont faits par des personnes qui n'ont pas le choix, et c'est ce qui fait que les lois du marché ne s'appliquent pas. Payer la pénibilité du travail, c'est-à-dire ce que ça coûte à la personne de le faire, ne semble pas si déraisonnable que cela. L'insécurité au travail et sa pénibilité sont aussi de véritables problèmes de notre organisation des moyens de production, mais il n'est pas très profitable de changer cela. Le rendre profitable pour la société dans son ensemble pourrait améliorer la vie de nombreuses personnes. Enfin, si l'on paie un coût plus juste pour les tâches pénibles, la société est amenée à faire un véritable choix, plutôt que de profiter du non-choix d'autres personnes.

Ainsi, le revenu de base pourrait rééquilibrer un peu les rapports de travail et le rapport de force entre salariat et patronat. Toutefois, il reste, comme on peut le constater, un outil intéressant dans un système capitaliste qui lui ne l'est pas: il utilise un peu les forces du mar-

ché contre lui-même, mais n'en annihile pas toutes les perversions. Le revenu de base n'est pas un objectif en soi, mais un outil intéressant pouvant nous mener à réfléchir sur une vision plus claire du travail librement consenti.

Samuel Bendahan

Pieter Bruegel l'Ancien, Le pays de Cogne (1567).

Que faire de tout ce temps?

L'argument souvent utilisé pour éreinter le revenu de base garanti selon lequel, hors du travail (entendu: du travail salarié), il n'y a que de l'inactivité, de la paresse et de l'oisiveté, oublie un élément absolument fondamental, qui passe bien souvent inaperçu. Si l'on veut qu'une démocratie fonctionne raisonnablement bien, il faut non seulement que le peuple ait le pouvoir, mais il lui faut aussi du *temps*. Le problème était réglé à Athènes par l'esclavage, il pourrait l'être aujourd'hui par la combinaison d'une forte réduction du temps de travail et par l'introduction d'un RBI qui permettrait de s'occuper sérieusement des affaires de la Cité.

Ne pas «travailler», voilà qui ouvre la possibilité de devenir de vrai-e-s citoyen-ne-s, de se consacrer à des campagnes politiques, au travail législatif, de s'engager dans des associations, de participer à la rédaction d'un journal, etc. Ce sont toutes des activités absolument indispensables à un fonctionnement véritablement démocratique des institutions démocratiques: c'est-à-dire lorsque tout le monde a *effectivement* la possibilité d'y participer. AC

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

PSS: la confusion règne

On a beau chercher dans le nouveau programme du PSS la notion de «revenu de base inconditionnel» (RBI), on y trouve seulement une «assurance de base». Or, il est évident qu'il ne s'agit pas de la même chose. La réalité des faits est encore plus compliquée vu que la proposition originale parle d'une «*Grundsicherung*» (et non pas d'une «*Grundversicherung*»), ce qui aurait dû être traduit par «protection de base» et non pas «assurance de base»...

Quoi qu'il en soit, c'est l'auteur de cette proposition, le Zurichois Willy Spieler, qui nous fournit une réponse à l'énigme. Dans un article paru sur le site du Cercle d'Oltén, Spieler précise qu'il ne voulait pas proposer un véritable RBI, mais que néanmoins la *Grundsicherung* en constituerait une «première étape». Toujours selon Spieler, c'est la présidence du Congrès qui a créé la confusion car au moment du vote elle a bel et bien invité les délégué-e-s à se prononcer sur un «revenu de base inconditionnel»... Dès lors, on peut affirmer que les militant-e-s du PSS, qui ne sont pas tou-te-s censé-e-s connaître les subtilités sémantiques d'une

proposition formulée en allemand, ont approuvé, en principe, le RBI (voir *Pages de gauche* n° 96)! La confusion règne.

Autre exemple: «On se demande quelle mouche a piqué les commissaires socialistes», a écrit Josef Zisyadis, dans son blog, après que les membres PS d'une commission du Conseil national n'avaient pas exprimé une position commune sur son initiative parlementaire demandant l'instauration d'un RBI («allocation universelle»). Quelques semaines plus tard, le 17 juin 2011, le Conseil national a finalement voté sur cette initiative. Le résultat: 129 non, 28 oui et 17 abstentions. Le bloc de la droite, compact, a voté contre, tandis que la gauche s'est divisée. Chez les Verts, on compte 2 non, 14 oui et 5 abstentions. Chez les socialistes, 9 non, 14 oui et 10 abstentions.

Ce qui est intéressant, chez les socialistes, c'est que le RBI a fait éclater tous les clivages internes. Parmi les partisan-e-s, on retrouve aussi bien des représentant-e-s de l'aile modérée du parti (Daniel Jositsch, Evi Allemann, Andreas Gross) que la gauche du parti (Carlo Sommaruga, Ada Marra, Fa-

bio Pedrina) et des syndicalistes (Jean-Claude Rennwald, Silvia Schenker). Parmi les opposant-e-s, on lit les noms des député-e-s modérés (Pascal Bruderer, Chantal Galladé, Mario Fehr, Ursula Wyss), mais aussi ceux de la gauche syndicaliste (Paul Rechsteiner, Christine Goll). Peut-être le meilleur indicateur de l'embarras serait de citer les votes blancs. On y trouve presque l'ensemble de la direction du parti: le président actuel, ainsi que son prédécesseur, les vice-président-e-s Stéphane Rossini et Jacqueline Fehr, l'actuel vice-président du groupe Roger Nordmann, ainsi que l'un de ses prédécesseurs (Andrea Hämmerle)...

Tout cela reflète un véritable malaise, voire l'embarras, au sein du PSS à propos du RBI. Il est utile de le résoudre le plus tôt possible, car en cas d'une réussite de la récolte des signatures pour l'initiative populaire – ce que l'auteur de ces lignes souhaite vivement – le PSS sera obligé de clarifier sa position. Une abstention sur un thème si important serait le pire des choix.

Nenad Stojanovic
Député socialiste au Grand
Conseil tessinois

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Un vent d'air frais

Est-ce que l'introduction d'un revenu de base inconditionnel provoquerait un «appel d'air» et un afflux d'immigrant-e-s? À question brutale, réponse brutale: non.

Pour commencer, posée ainsi, la question présuppose qu'on adhère à une explication néolibérale de la migration. L'idée qu'un revenu de base inconditionnel provoquerait de manière directe une immigration massive est fondée sur un modèle économique de la migration. Ce dernier implique que la migration est une décision individuelle qui résulte d'une analyse de type coûts et bénéfices. Les déterminants de la migration sont multiples et il

est sociologiquement ridicule de concevoir la migration comme un phénomène relevant de la pure logique économique. Pous-sé à l'extrême, ce raisonnement tient encore moins la route, car les inégalités économiques entre régions existent déjà et donc l'incitation à migrer également; l'introduction d'un revenu de base inconditionnel ne ferait que s'ajouter à la situation existante et ne créerait pas plus d'inégalité et donc plus de migration.

Ainsi le revenu de base inconditionnel ne doit pas exclure, mais inclure les immigrant-e-s. En ce sens la notion de revenu de base inconditionnel remet en

cause les conceptions habituelles de la citoyenneté basée sur la nationalité. L'exclusion *a priori* des immigrant-e-s d'un système de revenu de base inconditionnel reviendrait à délégitimer cette pratique. En effet, elle conduirait à renforcer l'exploitation économique des travailleurs-euses migrant-e-s non bénéficiaires d'un revenu de base inconditionnel. S'il s'agit de découpler en partie le travail salarié et le revenu monétaire et de renforcer les droits des personnes avec le revenu de base inconditionnel, toute limitation du principe serait contre-productive.

Mathieu Gasparini



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Il faudra bien continuer à produire de quoi manger...

Puisqu'il s'agit de réfléchir à un système économique alternatif, et au moyen d'y arriver, je pense que le RBI fait fausse route. À mon sens, le système alternatif, et le moyen d'y arriver, c'est le socialisme démocratique. Or le RBI embrouille les cartes. En présentant un monde où le travail salarié ne serait plus nécessaire à l'obtention d'un revenu, et où chacun.e pourrait mener une existence digne et libérée des contraintes, le RBI semble aller dans le sens du socialisme démocratique. Mais il s'agit d'une illusion. En réalité, cette proposition repose sur une inversion entre la fin et les moyens.

VIVRE «À CÔTÉ» DU CAPITALISME?

Ce que les partisan·e·s du RBI, par exemple le réseau BIEN-Suisse, semblent vouloir c'est non pas de transformer ou d'abolir le capitalisme, mais de pouvoir simplement «vivre à côté» de lui, sans en subir ses pires contraintes. Et, certes, c'est un désir légitime et qui s'exprime de manière régulière depuis deux siècles de capitalisme. Si seulement nous pouvions choisir de vivre à côté du capitalisme, le «dépasser» par la gauche ou simplement l'ignorer, nous serions toutes et tous bien plus heureux! Malheureusement la nature du capitalisme est de s'étendre et de soumettre sans cesse de nouveaux lieux, de nouveaux objets et de nouveaux rapports sociaux à sa logique gloutonne.

Cette analyse caractérise le socialisme démocratique depuis plus d'un siècle, que ce soit dans sa variante réformiste ou révolutionnaire. Le capitalisme n'est pas quelque chose que l'on peut contourner ou ignorer, mais que l'on doit affronter directement dans sa logique propre: celle de la propriété privée des moyens de production (outils, machines, usines, ateliers, bureaux, sols, mais aussi

lieux de formation, d'information, etc.). C'est la propriété privée qui, en les dépossédant d'un revenu alternatif, oblige les travailleuses et travailleurs à vendre leur force de travail aux capitalistes sur un marché du travail en échange d'un salaire. Ayant vendu leur force de travail, les individus sont également dépossédés du pouvoir de décider ce qu'il faut produire et comment: cette fonction appartient aux capitalistes et à leurs *managers*.

Or, c'est ici précisément qu'avec le RBI nos chemins divergent. Car pour les socialistes le but politique est de se réapproprier collectivement les outils de production, tandis que pour les partisan·e·s du RBI, il s'agit de pouvoir se retirer de la production.

... OU DÉMOCRATISER L'ÉCONOMIE?

Le fond du problème est que le travail ne peut pas être aboli. Il est la condition même de l'espèce humaine, il est le rapport entre les humains et la nature. Ce qui peut, et doit, être aboli, c'est la forme spécifique que prend le travail dans le capitalisme: sa forme aliénée qui conduit à l'exploitation! Mais, le travail lui-même est une activité indépassable, du moins tant que nous aurons besoin de manger, de boire, de nous vêtir, de nous loger, etc., et tant qu'il n'y aura pas des machines pour le faire à notre place.

Ce que le socialisme démocratique se propose de faire, c'est de démocratiser la production économique. Autrement dit, il s'agit d'organiser le travail de manière démocratique, en répartissant de manière égalitaire les charges de travail et les fruits de celui-ci («de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins!») et en permettant aux individus de participer collectivement aux décisions de production (que produire? comment? où?

à quel rythme? etc.). Mais, on comprend bien que pour qu'une telle démocratie économique puisse être réalisée, il faut lutter pour se réapproprier collectivement les moyens de production et non pas se retirer de la production économique. Il faut continuer à tenter de socialiser la production au moyen des services publics et, grâce à la socialisation des salaires, d'offrir des protections durant les moments où le travail productif capitaliste n'est pas possible ou plus souhaitable (formation, retraite, chômage, maladie, invalidité, parentalité, etc.). Bref, il faut restreindre au maximum la médiation du marché du travail dans la production économique. C'est en approfondissant et en radicalisant ces conquêtes historiques et anticapitalistes, que nous allons vers le socialisme démocratique, pas en niant la nécessité de la production économique.

Dès lors, le RBI n'est pas simplement une utopie, encore moins une réforme concrète, il est à mon avis plutôt une erreur de stratégie politique pour la gauche: un chemin qui ne mène nulle part.

Romain Felli

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le passé du revenu de base

L'idée d'un revenu de base (dont le nom varie selon l'époque et les perspectives), versé par une communauté à tous ses membres et leur garantissant les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, n'est pas nouvelle.

On en trouve en effet déjà des traces au début du XVI^e siècle dans *L'Utopie* de Thomas More (1516) et chez l'un de ses contemporains, Jean Louis Vivès, théologien et pédagogue d'origine espagnole, qui serait l'un des premiers à avoir ébauché un plan minutieux de revenu minimum garanti dans

son *De Subventione Pauperum* (1526). Ces premières formulations ont sans doute influencé la mise en place des différentes lois sur les pauvres, instaurées aux Pays-Bas, en Écosse et en Angleterre notamment, au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Sur fond d'humanisme chrétien et derrière des

motifs apparents d'obligation morale et d'efficacité, la prise en charge publique (par les paroisses civiles) des indigent-e-s, jusque-là laissée au bon vouloir privé de la charité, n'avait pour unique but que la mise à l'écart du désordre populaire par l'exploitation d'une main-d'œuvre servile et bon marché; ce geste bienveillant des autorités publiques n'était en effet pas laissé sans contrepartie, puisqu'en échange de soins (en nature), les pauvres étaient contraint-e-s de travailler dans des *workhouses* (maisons de travail).

UNE PROPOSITION PIONNIÈRE ET RADICALE

Cette double conditionnalité de l'allocation – être considéré comme pauvre et faire allégeance au travail –, que l'on retrouve d'ailleurs dans les différents dispositifs actuels de l'assistance sociale, sera pour la première fois absente dans la conception de Thomas Paine et sa proposition de dotation universelle. Celle-ci, développée dans un ouvrage sur la justice agraire (1797), préconise en effet d'octroyer inconditionnellement une somme, certes par trop modeste, à toutes les personnes qui atteignent l'âge

adulte. Loin du sentiment philanthrope, ce revenu se justifie selon Paine par un simple principe de justice: la terre, et ce qu'on en tire, est la propriété commune de l'espèce humaine et devrait par conséquent être répartie également; la dotation universelle vise donc à contrer le vice artificiel de la propriété privée et son rejeton qui l'accompagne nécessairement, le salariat.

ENTRE PROGRESSISME ET CONSERVATISME BOURGEOIS

Dans les débats contemporains, comme l'a justement fait remarquer André Gorz, il faut distinguer deux conceptions du revenu de base. D'une part, celle qui a pour projet de soustraire les individus à l'imaginaire marchand et au travail total, en octroyant une somme décente financée par la taxation du capital; d'autre part, celle qui, à l'image de l'impôt négatif proposé par l'économiste néolibéral Milton Friedman au début des années 1960, vise la marchandisation généralisée des rapports humains et le démantèlement des droits sociaux. C'est précisément la voie choisie par les partisan-e-s de l'initiative de BIEN-Suisse.

Thierry Bornand

Thomas Paine (1737-1809), parfois considéré comme l'inventeur du revenu de base.



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

L'égalité par l'universalité

Dans l'histoire des assurances sociales et de l'État-providence, il est un principe qui sépare puissamment les réformes les plus avancées des seuls outils de mitigation d'un système économique violent et inégalitaire: l'universalité des prestations. Entre des prestations dont tout le monde bénéficie et d'autres qui sont soumises à toutes sortes de conditions, la différence est en effet immense. L'exemple le plus célèbre et sans doute le plus important, ce sont les systèmes de retraite. Celle-ci

est versée à tout le monde ou presque, riches et pauvres, et quel qu'ait été leur salaire antérieur. Les services publics sont un autre exemple de prestation universelle: l'adduction d'eau, le raccordement au réseau électrique, la formation de base, le financement des transports publics profitent à tou-te-s de la même manière. Il s'agit du fameux «principe de l'arrosoir» que brocarde la droite en se croyant intelligente, alors qu'il constitue en réalité le socle le plus solide des États sociaux européens.

Les réflexions autour du RBI doivent elles aussi se situer dans le prolongement de cette histoire d'universalisation des prestations sociales. L'absence de distinction entre riches et pauvres dans l'attribution d'un revenu universel peut paraître choquant; c'est au contraire la meilleure garantie qu'il soit vraiment socialiste et ne relève pas de la charité, de l'assistance ou de la commiseration envers les indigent-e-s.

Antoine Chollet



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Qui s'occupe des enfants?

On a entendu quelques personnes confondre le revenu inconditionnel avec un salaire pour les mères au foyer et invoquer ainsi la défense des femmes pour s'opposer à une mesure censée renvoyer les femmes à la maison. Pour se faire une opinion sur les effets possibles du RBI pour les femmes, il nous faut revenir sur la situation actuelle productive et reproductive des femmes et des hommes.

INÉGALITÉS FACE AU TRAVAIL

La Suisse bat des records en matière de pourcentage d'inactivité professionnelle rémunérée des femmes, d'écart salarial entre les sexes et de conservatisme en matière d'idéologie éducative. Que les mères qui travaillent et qui ne se sont jamais vues faire une remarque négative sur le sujet lèvent le doigt! Même si, quand vous avez le malheur d'associer cette déviance avec la tare d'être célibataire, le jugement s'adoucit de pitié, car «la pauvre, elle est obligée de travailler»... Pour compléter ce tableau, ajoutons une durée de travail élevée (sans que cela augmente la productivité), une protection légale indigente des salarié-e-s, inégalement améliorée par des CCT défendues par un mouvement syndical tout aussi indigent – ce qui n'est pas sans rapport –, de plus peu actif dans les domaines les plus féminisés. Bref le marché du travail est très hostile aux femmes en Suisse, qui sont particulièrement touchées par le chômage et la précarisation. Et ce malgré une conjoncture suisse qui n'a rien de dramatique, et un nombre important de femmes formées et même bien formées.

Par ailleurs, les femmes assurent la très grande majorité du travail domestique non rémunéré. Le rapport entre ce fait et leur faible activité professionnelle rémunérée et leurs conditions de travail n'est cependant pas celui que certain-e-s croient. Ce n'est en effet pas simplement parce qu'elles font le ménage qu'elles ont peu d'activité sala-

riée, comme si la division sexuée du travail productif et reproductif était une évidence naturelle, mais bien plus parce que les conditions de travail qui leur sont réservées amènent les partenaires qui cohabitent, d'autant plus avec des enfants, à se rendre à l'évidence que les heures travaillées et rémunérées par les hommes sont plus rentables que celles effectuées par les femmes, d'autant plus si l'on comprend dans le calcul les frais de garde des enfants. Dans ces conditions, les salaires des femmes sont considérés comme des revenus d'appoint.

Or il nous faut penser la production des enfants comme une affaire collective et non privée, en reconnaissant le besoin de structures collectives et publiques, ce qui serait une première mesure pour rendre sa valeur au travail des mères, en cessant de le considérer comme un coût dont elles sont seules responsables en choisissant de travailler. Sans croire à un effet magique qui rendrait cette mesure suffisante, la diminution du temps de travail faciliterait aussi l'accès au travail pour les femmes et la répartition du travail domestique entre les sexes. Mais d'autres propositions méritent d'être défendues, comme l'imposition individuelle et un salaire versé par la personne qui profite du travail domestique de l'autre.

LE REVENU DE BASE

Un revenu de base inconditionnel, pour autant qu'il soit suffisant pour assurer ses besoins, attribué à chacun-e, homme ou femme, représente une évolution sur ces deux points. Une indépendance financière donne aux femmes le pouvoir de mieux négocier leur travail de production et de reproduction, c'est-à-dire face au patronat et au marché du travail, mais aussi face à leurs partenaires et donc au patriarcat, à la condition, pour les mariées, que soit introduite l'imposition individuelle. L'autre question autour des modalités du système concerne les mineur-e-s.

Doit-on imaginer un RBI pour les enfants? Doit-il être du même montant? Doit-on le verser aux enfants, aux adultes responsables?

Une autre opposition face au RBI consiste à penser que personne ne travaillera avec un revenu assuré, ce qui devrait apparaître comme une méconnaissance de la réalité ou son déni. Déjà aujourd'hui le volume de travail non rémunéré en Suisse est plus important de 20% par rapport au travail rémunéré (d'après une étude de Masha Madörin). Même s'il ne faut pas nier l'exploitation (qui est tout aussi présente dans le travail rémunéré), cela montre bien que l'incitation financière n'est pas la seule motivation à travailler et nous devons soutenir cela.

ACTIVITÉS NON RÉMUNÉRÉES

Le RBI permet ainsi une reconnaissance d'activités importantes de soins, d'aides, de bénévolat et autres, qu'il n'est pas forcément souhaitable de faire entrer sur le marché du travail salarié.

De même, chez les femmes qui travaillent, ne sont pas rares celles qui reconnaissent le peu de valeur ajoutée que cela représente vu les frais de garde, les temps partiels et les bas salaires, sans compter l'organisation que cela représente au quotidien lorsqu'il faut gérer des enfants, mais qui souhaitent travailler, ne serait-ce que pour participer à la sphère publique.

Il reste difficile de prévoir tous les effets qu'un revenu inconditionnel suffisant provoquerait. Néanmoins, sur le plan de l'indépendance financière et de l'amélioration des conditions de travail des femmes, de même que du point de vue du partage du travail domestique et du fait d'introduire une responsabilité collective de la production des enfants, le pari semble peu osé: au pire le *statu quo*, au mieux l'émancipation!

Stéphanie Pache

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Quelques lectures

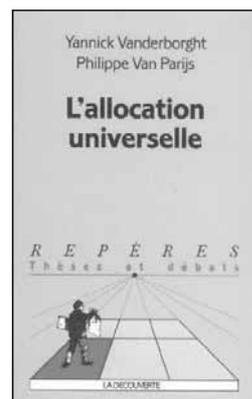
BIEN-Suisse, *Le financement d'un revenu de base inconditionnel*, Zurich, Seismo, 2010.

Un livre collectif pour comprendre les propositions qui soutiennent l'initiative lancée par BIEN-Suisse. Il est composé de dix articles, dont un certain nombre dû à des auteurs étrangers présentant l'état des réflexions dans leurs pays respectifs (France, Angleterre, Allemagne, etc.). Dans l'ensemble, les propositions avancées pour la Suisse sont conservatrices, allant du financement par la TVA à une justification du RBI par la nécessaire flexibilisation du marché du travail. Dans l'ensemble, le RBI y est présenté comme la clef de voûte de la «flexicurité».

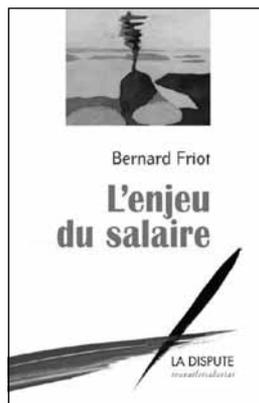


Yannick Vanderborght, Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, 2005.

Un petit livre synthétique qui constitue une bonne introduction aux différentes questions gravitant autour du RBI. Il retrace l'histoire de cette idée, en décrit les composantes principales et indique quelques-unes des voies qui permettraient de l'institutionnaliser. Van Parijs est l'un des principaux avocats actuels du RBI, plutôt dans une perspective d'aménagement de l'économie capitaliste que d'une réforme radicale.



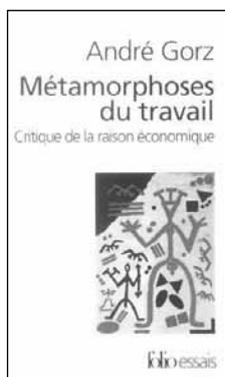
Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.



Poursuivant une réflexion entamée depuis plusieurs années, Bernard Friot apporte dans ce livre sa contribution aux réflexions sur le RBI, bien qu'il combatte vigoureusement l'usage du terme de «revenu». Sa proposition, qui équivaut à une sortie du système capitaliste, est de généraliser le système du «salaire socialisé» tel qu'il existe déjà pour les retraites et les salaires des fonctionnaires, c'est-à-dire de faire payer les salaires de toute la population, par le biais d'une cotisation sur l'ensemble du PIB. Les entreprises ne payeraient donc plus de salaires à leurs employé-e-s, qui percevraient à la place un salaire à vie garanti par la société tout entière, dès leur majorité. Cette évolution devrait s'accompagner de la disparition de la propriété lucrative, remplacée par la propriété d'usage collective, des banques, remplacées par des caisses d'investissement publiques, et de l'impôt, remplacé par une cotisation sociale chargée de financer les services publics.

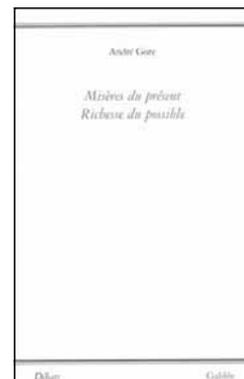
André Gorz, *Métamorphoses du travail*, Paris, Gallimard, 2004.

La réduction de la durée du travail constitue pour Gorz un combat majeur de la gauche. Par-delà la semaine de travail, il se fait l'avocat, dans ce livre publié une première fois en 1988, d'une quantité d'heures de travail par vie, qui permettrait de s'aménager de longues périodes d'activité libre à l'écart du travail salarié et financées par la société. Contre un revenu garanti – «charité institutionnelle» rappelant les *Poor Laws* – il affirme au contraire «le lien indissoluble entre droit au revenu et droit au travail».



André Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.

Dans ce livre, Gorz abandonne ses réticences antérieures sur le revenu de base inconditionnel, averti du fait que le travail actuel relève chaque jour davantage du «travail immatériel» qui, par principe, ne peut se quantifier individuellement. Le travail ne dépend plus de la durée du travail, et ouvre par conséquent la possibilité d'un revenu délié de toute mesure de la quantité de travail effectivement réalisée. Gorz signale cependant qu'un tel revenu doit s'accompagner d'autres mesures pour éviter qu'il ne se transforme en contre-réforme au services des puissances dominantes.



On ajoutera à ces quelques lectures un très intéressant dossier de *La revue du M.A.U.S.S.*, «Vers un revenu minimum inconditionnel?» (n° 7, 1^{er} semestre 1996). AC



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

En guise de conclusion

André Gorz écrivait en 1988, au moment où il s'y opposait, que l'idée d'un revenu garanti indépendamment du travail «hante désormais l'ensemble du monde capitaliste industrialisé». On sait qu'il changera ensuite d'avis et embrassera ce principe. Le mouvement effectué par Gorz nous semble représentatif des difficultés liées à la question d'un revenu de base inconditionnel (RBI), difficultés que nous avons nous aussi rencontrées dans ce dossier et qui sont, pour certaines du moins, apparentes. Davantage qu'une conclusion bien affirmée, les lignes qui suivent cherchent donc plutôt à tracer quelques pistes de réflexion, car c'est bien ce que permet cette discussion: susciter de vraies interrogations politiques sur ce qu'est aujourd'hui un projet de gauche. Voilà qui nous change tout de même de l'habituel combat d'arrière-garde auquel la gauche est bien souvent acculée sur la plupart des sujets!

UNE IDÉE DE DROITE?

On a déjà dit que le RBI était aussi une idée avancée par certaines personnes à droite (à vrai dire peu nombreuses). Des réponses appropriées aux trois premières questions que nous avançons en ouverture de ce dossier (p. 10) permettent d'éviter les confusions les plus graves à ce propos. Le RBI devrait être suffisant pour vivre correctement, donc correspondre à un salaire minimum; il devrait être financé par des cotisations patronales, un impôt progressif ou des taxes ciblées sur les revenus du capital; il ne devrait pas conduire à l'affaiblissement des services publics, qu'on facturerait à leur prix réel à des individus disposant d'un RBI. Ces conditions, personne à droite ne les défend.

Ces arguments ne suffisent toutefois pas à se débarrasser complètement d'une conception libérale que la plupart des partisan·e·s du RBI mettent en son cœur: le fait que le travail soit un *marché*. L'immense transformation des rapports entre employé·e·s et

employeuses-eurs qu'introduirait un RBI selon les conditions précisées ci-dessus rappelle simplement qu'aujourd'hui, nos sociétés ne sont pas libérales et que le travail n'y est pas un marché «libre et non faussé», loin s'en faut. La plupart des gens sont contraints de s'y vendre, à des conditions qu'ils et elles ne définissent pas. On peut juger que l'instauration d'un vrai marché du travail serait néfaste, on ne peut guère contester qu'elle constituerait une profonde transformation.

QUE FAIT-ON DES ENTREPRISES?

Les propositions d'instauration du RBI ne parlent pas des entreprises et de la propriété privée des moyens de production. Elles attaquent le problème par l'autre bout, c'est-à-dire par les *individus* aujourd'hui forcés de vendre leur force de travail à ces entreprises. D'un point de vue de gauche, ce silence est gênant. Il laisse de côté toute une tradition de prise en main de la production par les travailleuses-eurs, qu'il s'agisse d'autogestion, de conseils ouvriers ou, plus modestement, de coopératives ou d'associations. Pour le dire autrement, les partisan·e·s du RBI veulent changer la société en modifiant les rapports entre individus. Nous pensons quant à nous qu'il faut aussi changer quelques structures pour transformer une société...

L'IMPORTANCE DE L'INCONDITIONNALITÉ

La question de l'inconditionnalité du RBI est un aspect tout à fait central, et qui est d'ores et déjà politiquement utilisable. Rappeler qu'un revenu de base est dû à tous les membres d'une société permet de s'orienter, de manière certes radicale, dans les débats sur l'assurance-chômage, sur l'AI ou sur l'aide sociale, par exemple. C'est dire que, fondamentalement, il n'y a pas de critère valable d'exclusion d'une protection sociale suffisante et sans limite de temps. Dans la plupart des pays riches, on rencontre déjà çà et là ce principe

mis en œuvre de manière très imparfaite. Les subsides d'assurance-maladie en Suisse ne sont pas limités dans le temps, l'AVS non plus. L'assurance-chômage, si les cotisations ont été suffisantes, permet de vivre, mais seulement pour un temps limité et moyennant des contrôles de plus en plus tatillons. On peut percevoir l'aide sociale sans y avoir cotisé, mais le montant est insuffisant pour vivre correctement, etc. Le RBI est comme un mélange de toutes ces assurances, une clause de "l'assurance la plus favorable". De ce point de vue-là, on s'aperçoit qu'il n'est pas si éloigné de certaines pratiques actuelles.

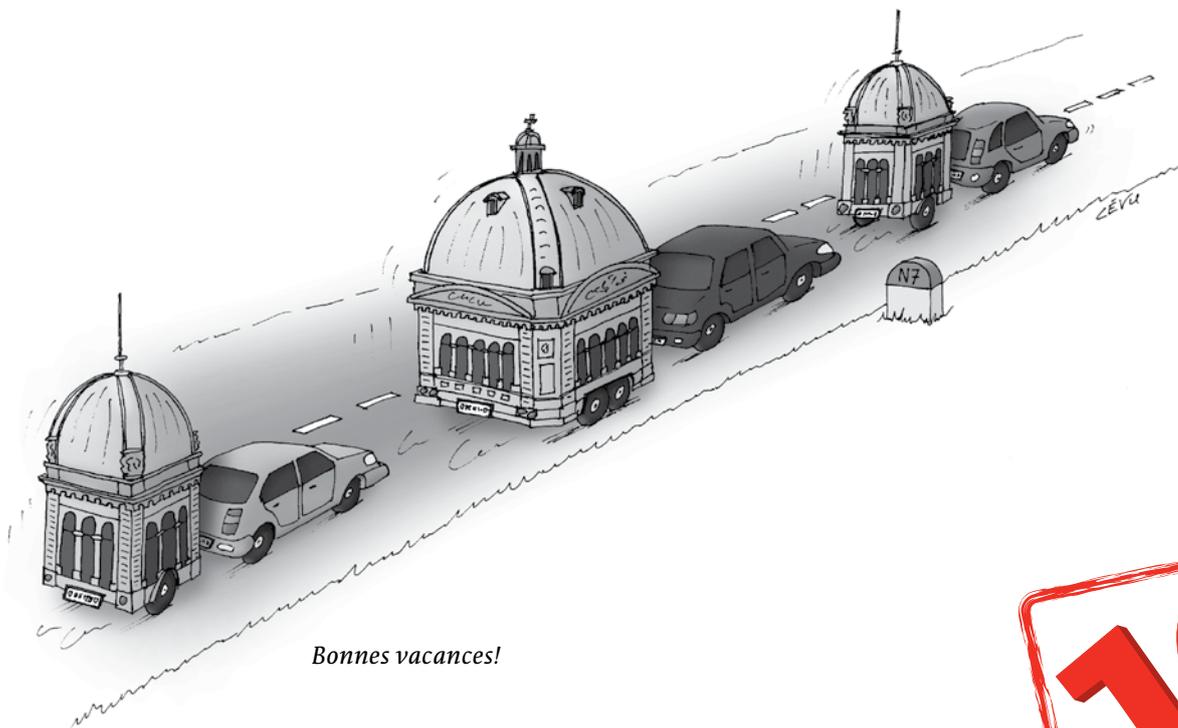
QUEL HORIZON?

S'il n'est sans doute pas légitime d'en faire le combat principal de la gauche, le RBI permet de poser les problèmes politiques contemporains sous un jour nouveau. Il permet de penser l'émancipation individuelle par la solidarité de l'ensemble de la société (et non par l'entrepreneuriat de chacun·e), de proposer de vraies réformes progressistes de l'État social (et non de tenter désespérément de freiner son démantèlement), d'imaginer, enfin, une existence libérée du travail contraint, et de montrer de surcroît qu'une telle proposition serait tout à fait financable. Mais pour faire cela, d'autres questions ne peuvent être oubliées: la réduction du temps de travail, sa meilleure répartition et l'imposition d'une vraie protection des travailleuses-eurs; le travail des syndicats; le développement des services publics et la nationalisation de certains secteurs (les banques, les pharmas, etc.); les luttes pour la maîtrise de la production et des services, ainsi que pour le choix des investissements; la lutte pour l'égalité, et pas seulement pour la réduction infinitésimale des inégalités...

Le RBI entrave-t-il ces combats? Nous ne le croyons pas. Les suppose-t-il nécessairement chez ses partisan·e·s? Voilà qui n'est pas toujours très clair.

La rédaction

1. André Gorz, *Métamorphoses du travail, Paris, Gallimard, 2004, p. 323.*



Bonnes vacances!



JAB
CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

ANNIVERSAIRE

Pages de gauche, 2002-2012

Pour fêter ses dix ans, *Pages de gauche* publie un livre anniversaire qui retrace la trajectoire du journal. Le livre, coédité par les éditions de L'Aire et *Pages de gauche*, est proposé en souscription avant sa parution au mois de septembre. Merci de remplir le bulletin de commande ci-dessous pour recevoir le livre chez vous.



Bulletin de commande

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) de l'ouvrage *Pages de gauche – 10 ans*, en vente jusqu'au 31 juillet 2012 au prix de souscription de 27 frs l'exemplaire (36 frs l'exemplaire ensuite), TVA et frais de port inclus.

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA: Localité:

Date: Signature:

À renvoyer à l'adresse suivante: Éditions de L'Aire, Case postale 57, 1800 Vevey, ou commander par Internet sur le site: www.pagesdegauche.ch.